

Sebourg, le 04 Juillet 2024

## **ARRETE MUNICIPAL**

Nous, Maire de la Commune de Sebourg,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et autoroutes,  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour le bon déroulement des festivités de la fête nationale qui se dérouleront le 13 Juillet 2024 au niveau des places de la Mairie et de l'Eglise,

### **ARRETONS :**

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits Places de la Mairie et de l'Eglise (ainsi que sur leur parking respectif) à partir du samedi 13 juillet 2024 à 8h00 jusqu'au dimanche 14 juillet 2024 à 8h00. Des déviations seront mises en place vers la rue du Château et vers les rues des Bourgeois et du Moulin.

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur le parking de la place de la Mairie du 10 Juillet jusqu'au 14 juillet 2024 inclus.

Article 3 : Ces interdictions seront signalées par des panneaux, des barrières et des véhicules tampons.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Valenciennes ;
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Valenciennes ;
- Monsieur Didier LENNE, Président de l'Association Sebourg en Fêtes.

Publié sur le site Internet  
le 05.07.2024



Le Maire de Sebourg,  
Bruno CELLIER